



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales et Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de Communes de Petite Camargue (CCPC). Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la CCPC.

Sommaire

INTRODUCTION	2
LE CONTEXTE ECONOMIQUE	3
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS	5
BUDGET 2023 EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	7
BUDGET 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9
LA FISCALITE 2023	11
LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12
BUDGET 2023 – SECTION D'INVESTISSEMENT	16
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT	16
LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17
DETAIL PAR OPERATION D'INVESTISSEMENT	17
LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	20
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION – LA CAF NETTE	20
LES RATIOS OBLIGATOIRES	21
LES BUDGETS ANNEXES	
BUDGET 2023 SPANC	22
BUDGET 2023 PORT	23
BUDGET 2023 OFFICE DE TOURISME	24

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI.

Il doit être voté par le Conseil de communauté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Communauté de Communes.

Pour 2023, la Commune de Communes de Petite Camargue dispose de 4 budgets :

Le budget principal et 3 budgets annexes : le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le budget annexe du Port de Plaisance et le budget annexe du service public administratif Office du Tourisme Cœur de Petite Camargue.

Les budgets 2023 votés le 29 mars 2023 en Conseil de communauté pourront être consultés sur simple demande au secrétariat général aux heures d'ouverture des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 15 février 2023.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

- Stabilité des taux d'imposition votés par la Commune depuis 12 ans
- Une prévision de revalorisation des bases locatives par l'Etat de + 7,1%
- Une stabilité voire une légère hausse de la DGF
- Une maîtrise des charges de fonctionnement des services
- La prise en compte de la hausse des dépenses de la masse salariale
- Une politique très dynamique d'investissements

Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record : dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie.

Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique : la zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement couteuse.

Le contexte en France : une croissance jusqu'ici résiliente : comparée aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2 % au premier trimestre, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au second avant de ralentir au troisième trimestre à 0,2 %. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au second trimestre (+0,4 après une chute de 1,2 % au premier) a fini par légèrement reculer au troisième (-0,1 %) dans un contexte d'inflation élevée.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % avant de rebondir à 0,8 % au 3^e trimestre sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au 4^e trimestre (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022).

Impact de la loi de finances 2023 sur les budgets des collectivités : la LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives.

Un « Fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à deux milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023. L'enveloppe fléchée au titre du Fonds vert pour le Gard s'élève à 13 millions d'euros.

Puis, une première depuis treize ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €.

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

Variables d'ajustement : comme en 2022, une baisse très réduite en 2023 :

La LFI 2023 prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 15 millions € pour 2023, fléchée sur les départements et les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 5 millions €, ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) pour 10 millions €.

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL.

Majoration possible de la DETR et de la DSIL

Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition.

La loi de finances pour 2021 avait initié ce mouvement en divisant par deux le taux de CVAE (passant de 1,5 % à 0,75 %), ce qui correspond à la suppression de la part de CVAE perçue par les régions. Ces dernières sont alors compensées par l'attribution d'une fraction de TVA.

Cette mesure supprime la CVAE en deux temps pour les entreprises : en 2023, le taux est de 0,375 % puis suppression complète en 2024.

Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE sera effective dès 2023. Ainsi, la part de CVAE perçue en 2023 sera affectée au budget de l'État.

La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA. Elle correspond à la moyenne des montants de CVAE perçue sur les années 2020 à 2023, et ce uniquement pour les collectivités ayant reçu un montant de CVAE en 2022.

Contexte du territoire : il est rappelé que l'exercice 2022 a été marqué par l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier.

Outre l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux traduisant le besoin de doter le territoire d'équipements structurants, trois enjeux phares ont été identifiés pour le mandat à venir :

- Soutenir l'investissement des communes afin de réduire leurs besoins de financement extérieurs et ainsi améliorer l'épargne nette. Ce soutien doit également inscrire la Communauté comme vecteur et financeurs de projets communaux.
- Renforcer les capacités d'autofinancement brutes en allégeant les charges de fonctionnement des communes.
- Veiller à contenir la contraction de l'épargne de la CCPC considérant notamment les investissements à porter sur le mandat.

Ainsi, 3 axes ont été retenus :

- La mutualisation des services
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : montant plafond de 240 000 €/an sur la période 2022-2026.
- Les Fonds de concours : 600 000 € par an.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_33PA-BF

Exercice 2022 :

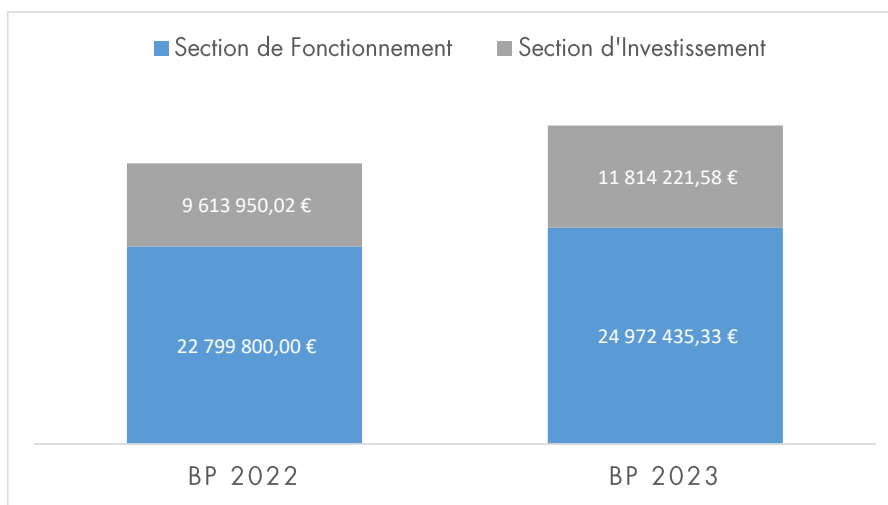
• Budget Principal	○ Fonctionnement	22 568 024.00 €
	○ Investissement	9 478 600.00 €
• Budget annexe SPANC	○ Fonctionnement	71 270.00 €
	○ Investissement	9 667.81 €
• Budget annexe Port de Plaisance	○ Fonctionnement	160 506.00 €
	○ Investissement	125 682.21 €

Total fonctionnement 2022 : 22 799 800,00 €
Total Investissement 2022 : 9 613 950.02 €

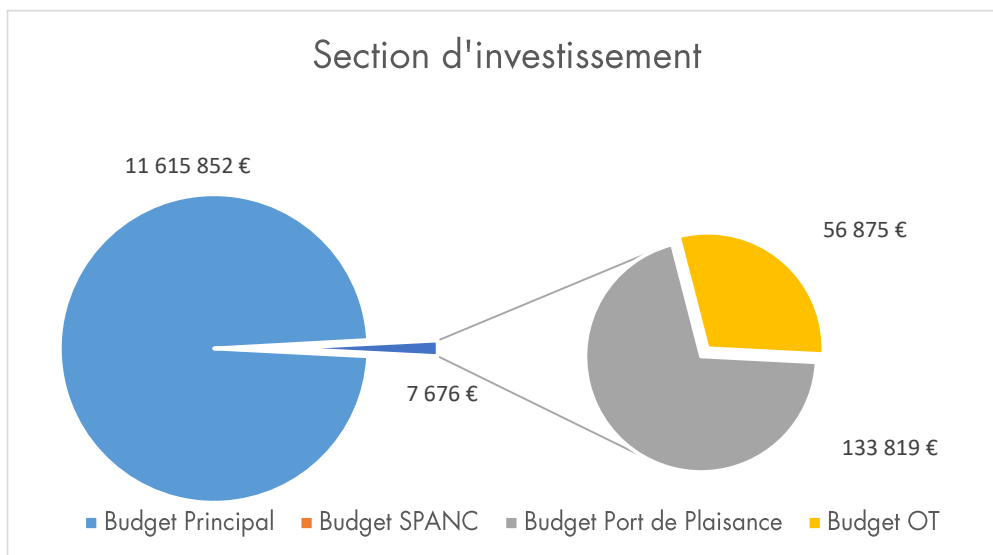
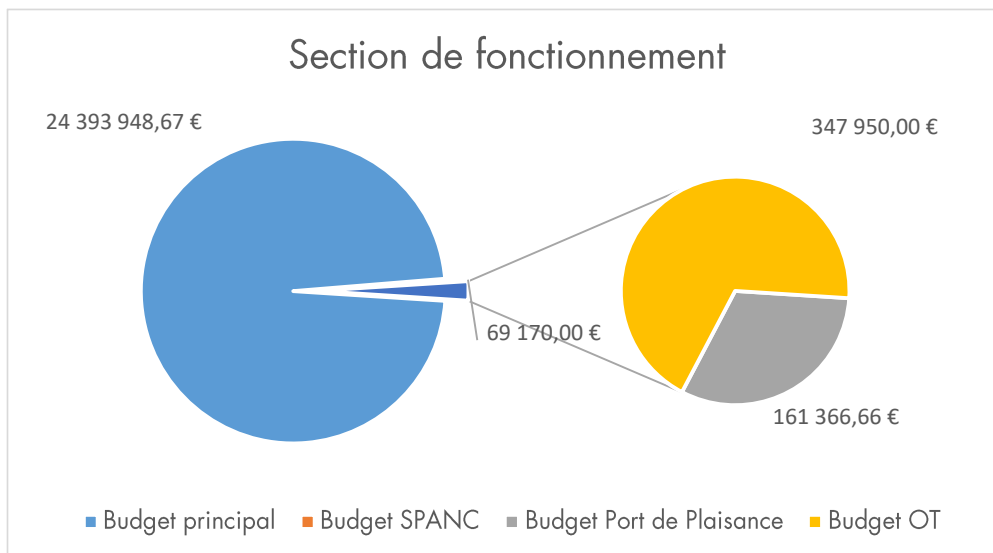
Total cumulé**32 413 750.02 €****Exercice 2023 :**

• Budget Principal	○ Fonctionnement	24 393 948.67 €
	○ Investissement	11 615 852.34 €
• Budget annexe SPANC	○ Fonctionnement	69 170.00 €
	○ Investissement	7 675.71 €
• Budget annexe Port Plaisance	○ Fonctionnement	161 366.66 €
	○ Investissement	133 818.54 €
• Budget annexe Office de Tourisme	○ Fonctionnement	347 950.00 €
	○ Investissement	56 874.99 €

Total fonctionnement 2023 : 24 972 435.33 €
Total Investissement 2023 : 11 814 221.58 €

Total cumulé**36 786 656.91 €**

Ventilation par section des budgets consolidés, exercice 2023 :



BUDGET 2023 - EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

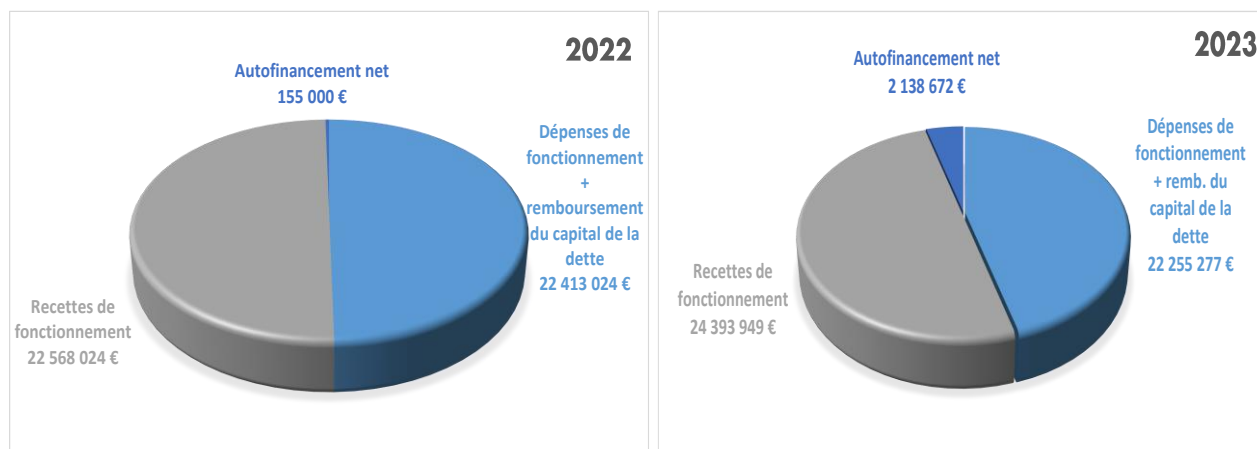
Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_33PA-BF

FONCTIONNEMENT RECETTES			
RECETTES	BP 2022	BP 2023	% Variation de BP à BP
Atténuations de charges (dont remboursement des assurances du personnel)	331 500,00	339 500,00	2,41%
Ratio	1,62%	1,56%	
Produits des services	1 025 500,25	1 126 000,00	9,80%
Ratio	5,02%	5,16%	
Fiscalité locale	9 820 000,00	12 109 000,00	23,31%
Ratio	48,09%	55,53%	
Autres impôts et participations	5 043 356,18	4 007 000,00	-20,55%
Ratio	24,70%	18,38%	
Dotation globale de fonctionnement	1 300 000,00	1 412 138,00	8,63%
Ratio	6,37%	6,48%	
Autres participations et compensations	2 426 000,00	2 318 862,00	-4,42%
Ratio	11,88%	10,63%	
Autres produits (loyers, valorisation déchets)	474 000,00	494 300,00	4,28%
Ratio	2,32%	2,27%	
TOTAL RECETTES	20 420 356,43	21 806 800,00	6,79%
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
DEPENSES	BP 2022	BP 2023	% Variation de BP à BP
Charges de fonctionnement	8 014 836,65	7 089 982,96	-11,54%
Ratio	37,69%	33,40%	
Charges de personnel	6 628 400,00	6 974 435,04	5,22%
Ratio	31,17%	32,85%	
Atténuations de produits	4 754 230,96	4 754 230,96	0,00%
dont attribution de compensation	3 954 230,96	3 954 230,96	
dont dotation de solidarité communautaire	240 000,00	240 000,00	
dont fonds de péréquation	230 000,00	230 000,00	
Ratio	22,36%	22,39%	
Charges de gestion courante	1 588 900,00	2 205 472,09	38,80%
Ratio	7,47%	10,39%	
Intérêts de la dette	260 000,00	200 000,00	-23,08%
Ratio	1,22%	0,94%	
Charges exceptionnelles	16 800,00	6 300,00	
Ratio	0,08%	0,03%	
TOTAL DEPENSES	21 263 167,61	21 230 421,05	-0,15%

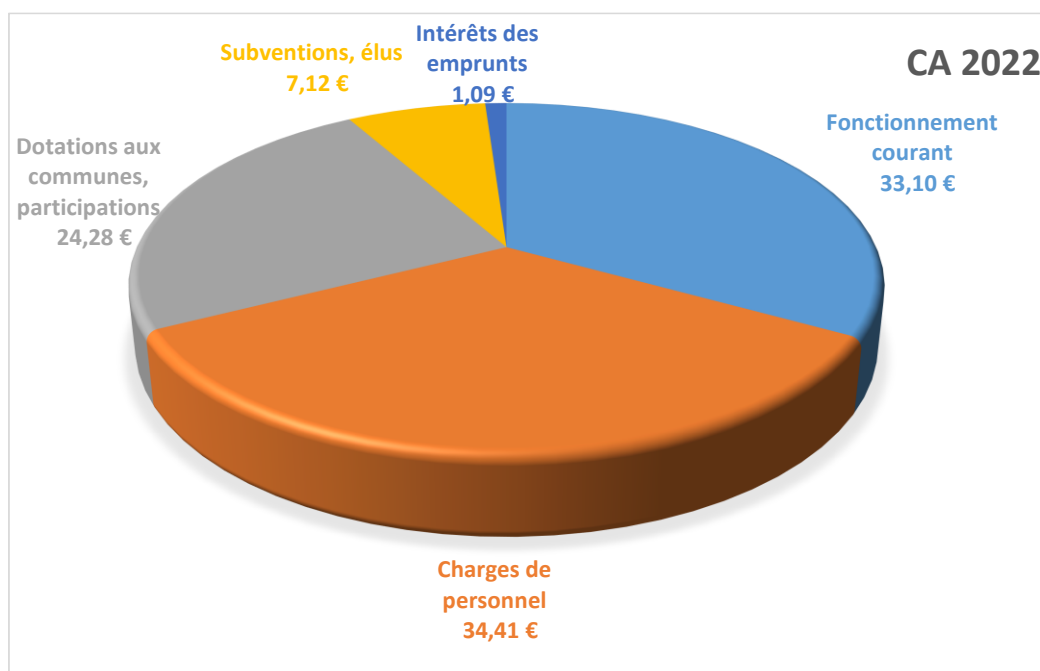
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.



Du fait de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie, l'évolution des contrats avec des mécanismes de révision de prix contractuelle, les dépenses de fonctionnement général vont connaître une forte pression pour 2023. Toutefois, la recherche constante de rationalisation des crédits porte ses fruits, le total des dépenses réelles de fonctionnement étant en diminution par rapport au BP 2022.

En 2022, avec 100 € en dépenses de fonctionnement, la Communauté de Communes a consacré :

- **33.10 €** à son fonctionnement courant
- **34.41 €** aux charges de personnel
- **24.28 €** aux dotations de solidarité aux communes ainsi qu'aux diverses participations
- **7.12 €** aux subventions, aux indemnités et retraites des élus
- **1.09 €** au paiement des intérêts des emprunts



En 2023, avec 100 € en dépenses de fonctionnement, la Communauté de Communes consacrera :

- **33.41 €** au fonctionnement courant
- **32.86 €** aux charges de personnel
- **22.40 €** aux dotations de solidarité aux communes ainsi qu'aux diverses participations
- **10.39 €** aux subventions, aux indemnités et retraites des élus
- **0.94 €** au paiement des intérêts des emprunts

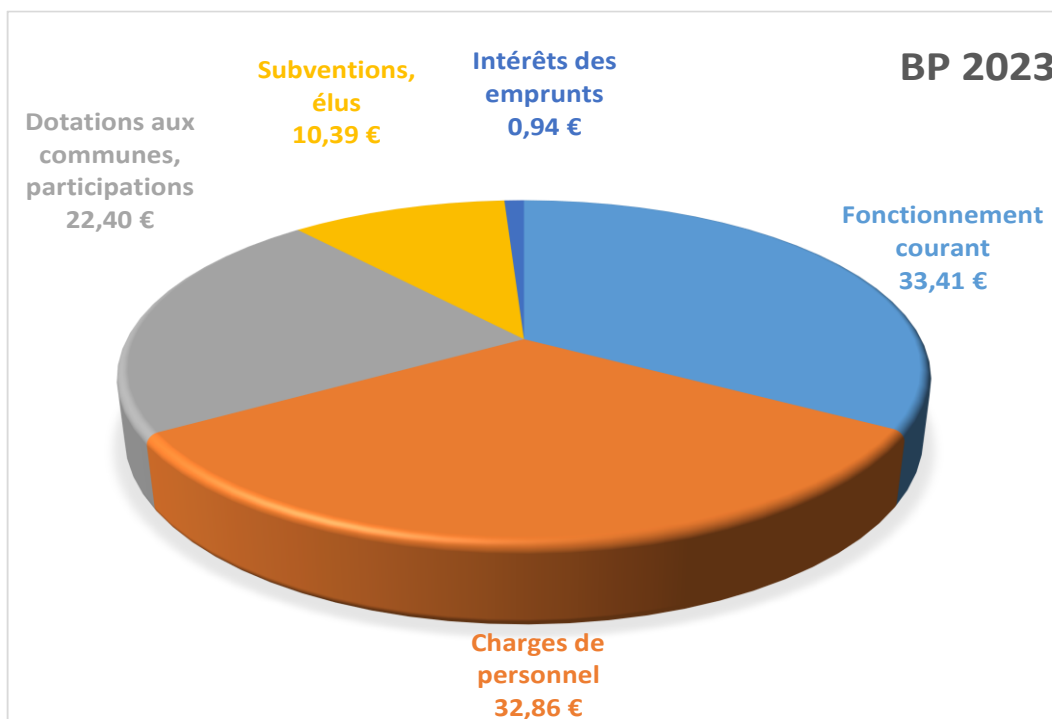
Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

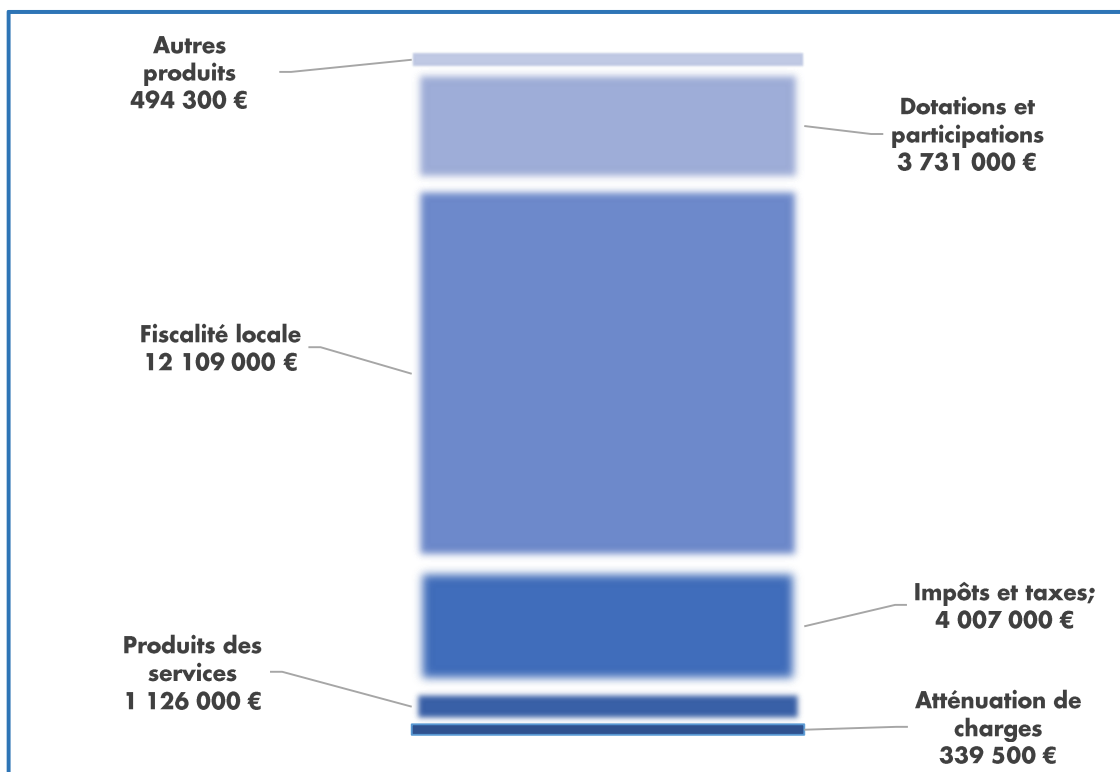
Publié le 05/04/2023

ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_33PA-BF

S²LOW

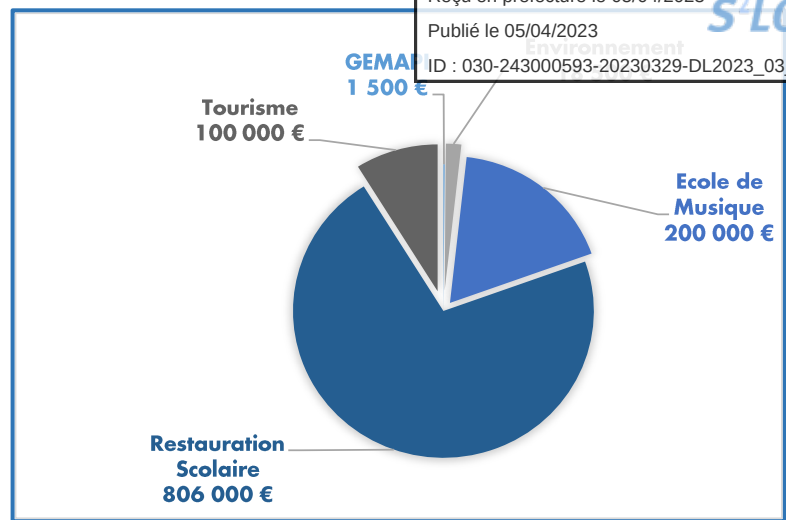


Les recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2023



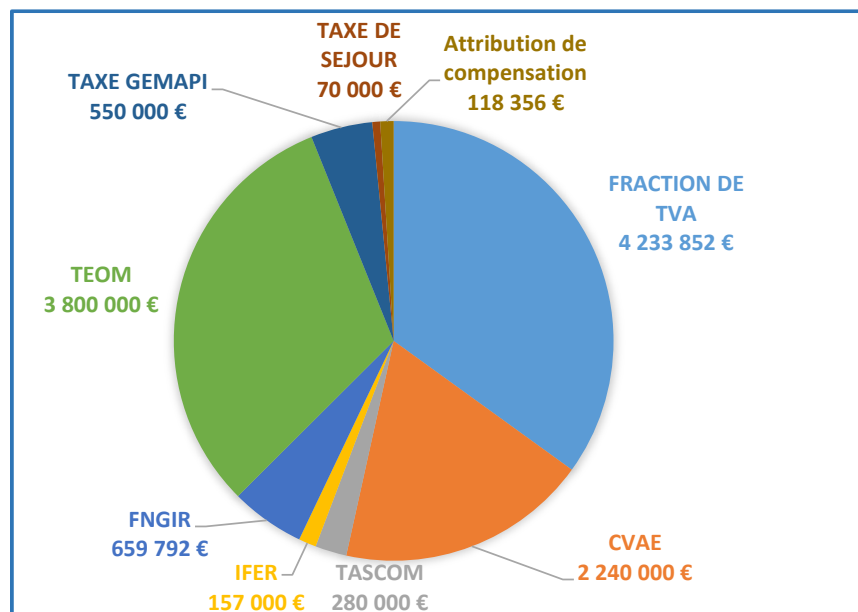
Chapitre 70 Produits des services : ce chapitre recense les produits des services. Sont comptabilisés les recettes de la restauration scolaire, des repas des centres de loisirs, les recettes liées aux déchetteries et les remboursements par les communes de mise à disposition de bennes à végétaux, les redevances d'occupation du domaine public, les recettes de l'Ecole de musique, la taxe de séjour et enfin les remboursements par les assurances de dégâts liés à des sinistres.

Le montant de 1 126 K€ inscrit en 2023 est en très légère augmentation par rapport au réalisé 2022 de 1 025 K€.



Chapitre 73 Impôts et taxes :

la revalorisation des bases permet une inscription prudentielle à hauteur du montant perçu en 2022 soit un total de 16 116 K€



La fiscalité 2023

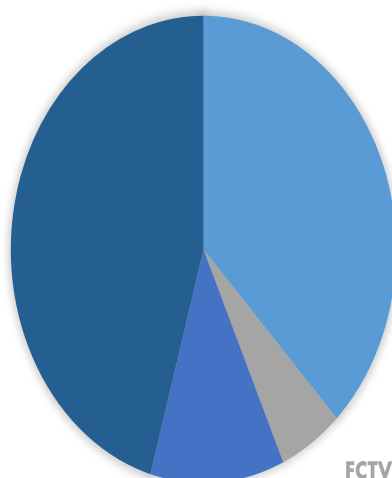
	Taux 2022	Taux proposés 2023	Produit fiscal attendu 2023
Cotisation Foncière des Entreprises	31.68 %	31.68 %	3 020 000.00
Taxe sur le Foncier Bâti	0.00 %	0.00 %	0.00
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3.38 %	3.38 %	45 000.00

Chapitre 74 Dotations et participations :

sont comprises dans ces recettes la DGF, les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de CFE ainsi que celles liées à la réforme de la TP, et les participations du CD30, de l'ANAH, de l'Etat au titre des politiques publiques menées par la CCPC (Ecole de Musique, Espace France Services, Restauration scolaire...

Il est proposé une inscription budgétaire 2023 similaire à 2022 dans l'attente de la notification de la DGF.

Compensations
Etat
1 699 862 €



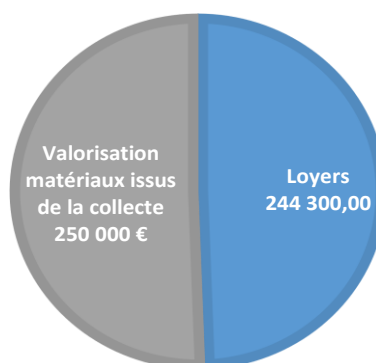
DGF
1 412 138 €

FCTVA
200 000 €
Participations
419 000 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

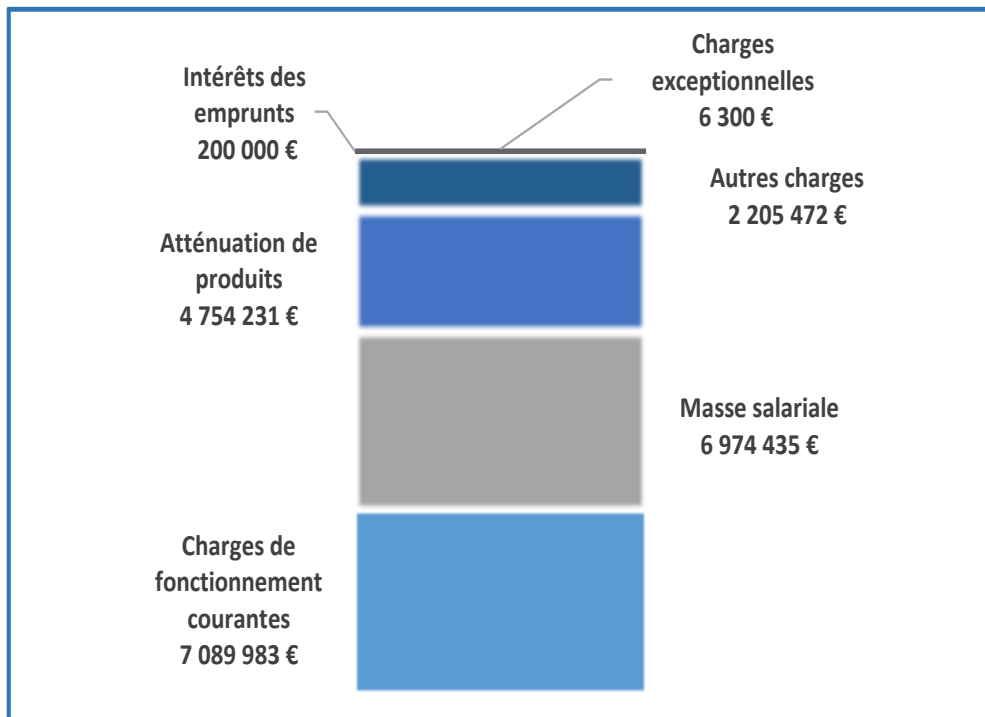
il s'agit principalement des loyers relatifs à la MLJ, à Pôle Emploi, à Rives, à l'AFIG, et pour la seconde part des recettes liées à la valorisation des matériaux issus de la collecte sélective.

Valorisation
matériaux issus
de la collecte
250 000 €



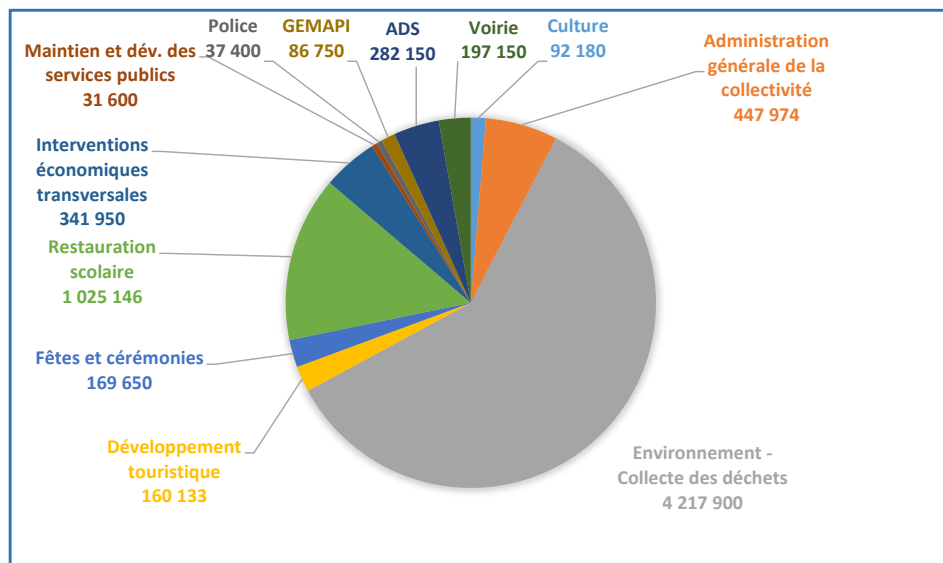
Loyers
244 300,00

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues



Chapitre 011 Charges de fonctionnement :

La politique de maîtrise des dépenses voit son efficacité sur ce chapitre, en diminution de 11.5 % par rapport au BP 2022. Le montant prévisionnel 2023 en cohérence avec le CA 2022 tient compte du contexte inflationniste (denrées alimentaires, énergie, carburant ...).



Chapitre 012 Charges de personnel

l'intégration en année pleine de la hausse de 3.5 % du point d'indice, ainsi que celle du SMIC, la reconduction de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le Glissement vieillesse technicité (GVT) conduisent à une hausse de la masse salariale de 4,8 % par rapport au réalisé 2022.

Dans le cadre de la GPEC, une campagne de pérennisation d'emplois précaires a été lancée.

Le choix d'un contrat d'assurances sans franchise a également été fait, générant un coût plus élevé, en contrepartie de recettes de remboursement plus importantes.

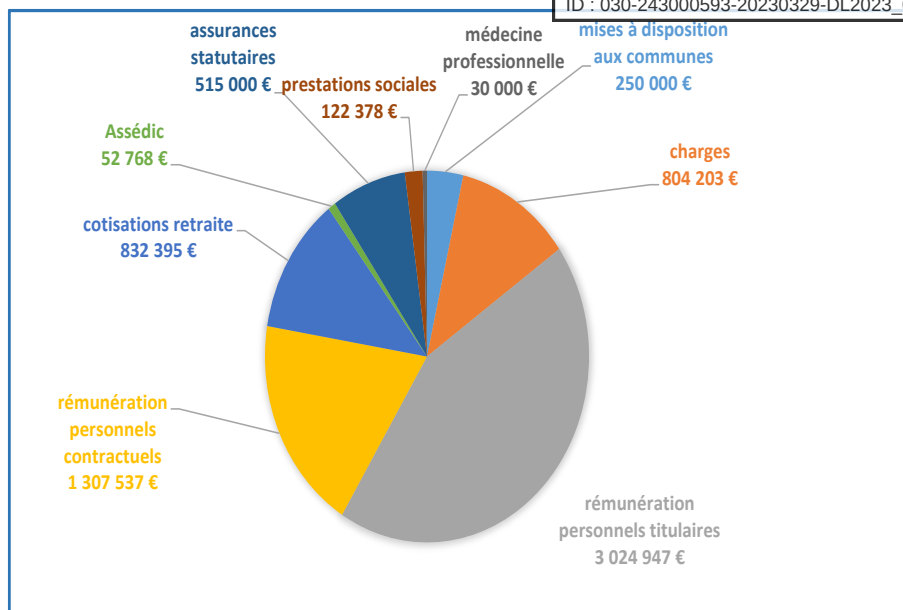
Le nombre d'agents nécessaires au fonctionnement optimal de la restauration scolaire est atteint depuis septembre 2022. Le nombre d'agents titulaires reste constant.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

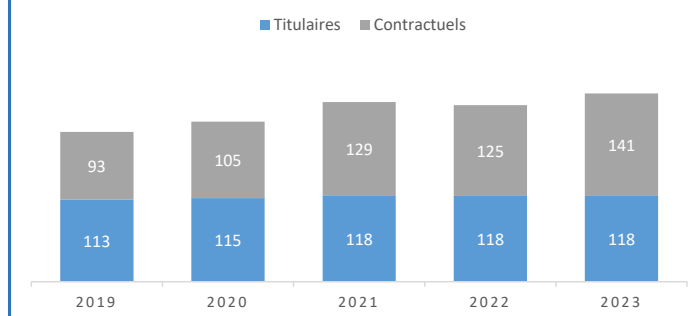
Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_33PA-BF

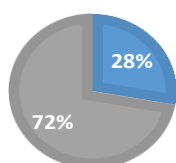


STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



REPARTITION PAR GENRE

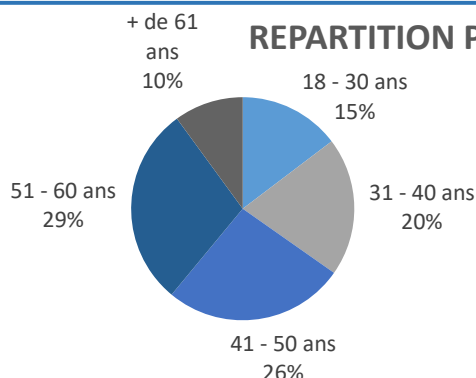
■ HOMMES ■ FEMMES



Le personnel féminin est en nombre important au service restauration scolaire, au sein duquel se trouve 50 % des agents de la CCPC.

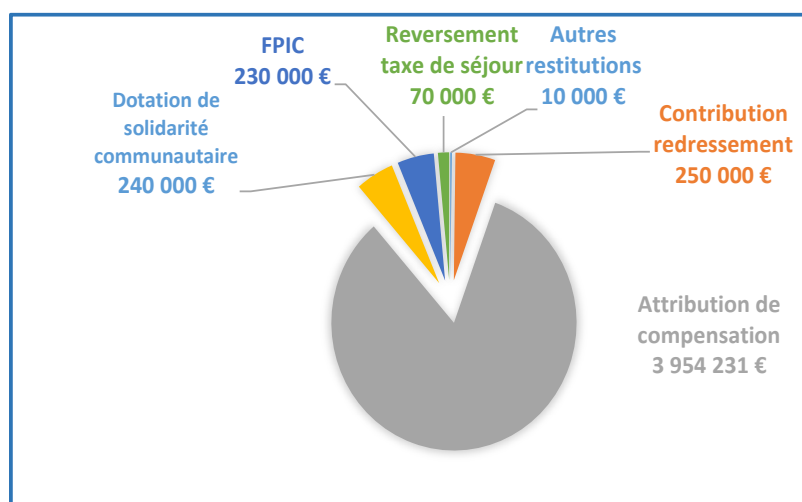
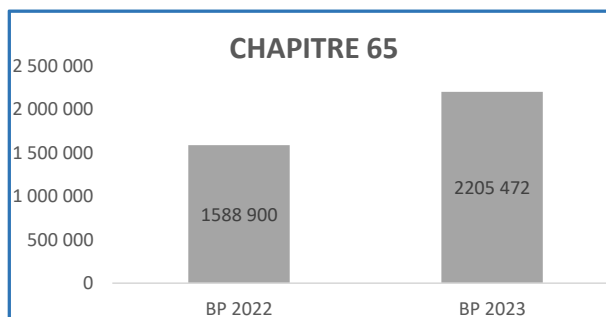
La répartition par âge est assez égal, avec toutefois 55 % des agents ayant entre 41 et 60 ans.

REPARTITION PAR AGE



Chapitre 65 Autres charges de

gestion courante : l'adoption du programme 2023 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin VISTRE VISTRENQUE pour l'entretien et l'exploitation des aménagements hydrauliques et des ouvrages participant à la protection contre les inondations est estimé à 444 384 €, montant à inscrire en section de fonctionnement. D'autre part, la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme, devenu Service Public Administratif, est en augmentation. Enfin, le nombre des hébergements de logiciens métiers est également en hausse, impactant ce chapitre.



Chapitre 014 Atténuations de charges

: ce chapitre regroupe les attributions de compensations aux communes ainsi que la dotation de solidarité communautaire.

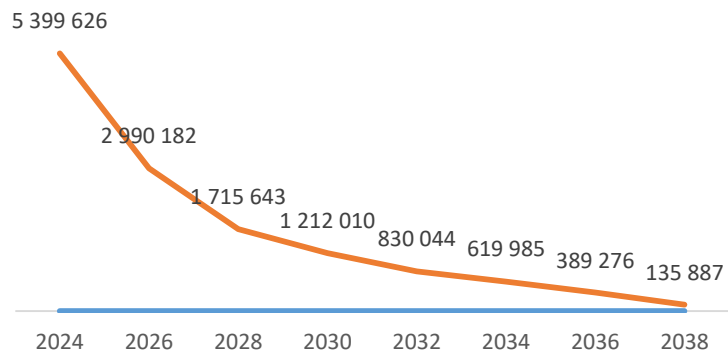
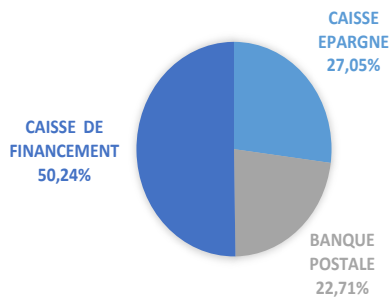
Le prélèvement FPIC est également inscrit ainsi que la contribution au redressement public.

Enfin, était compris également le reversement à l'EPIC gestionnaire de l'Office de Tourisme de la taxe de séjour.

Chapitre 66 Charges

financières : les intérêts d'emprunts sont en baisse de 23 %, un prêt de 2002 auprès du Crédit Agricole pour 2 M€ étant arrivé à échéance.

Un prêt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne, à taux fixe, pour un montant de 1 M€, destiné au financement de la nouvelle cuisine centrale.

EXTINCTION DE LA DETTE**REPARTITION PAR PRETEUR**

Capital restant dû au 01/01/2023 : 6 067 241 €
 Montant du capital remboursé en 2023 : 720 000 €
 Montant des intérêts : 200 000 €
 Ratio de désendettement : 2 ans

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est inscrit pour un montant de 2 200 000 €.

Chapitre 042 Dotations aux amortissements s'élève à 304 856.39 €.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Commune à moyen et long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la CCPC.

Les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP)

La Communauté de Communes de Petite Camargue a approuvé la création d'une autorisation de programme pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale. Les travaux sont programmés de 2022 à 2025. Le montant total de l'opération est de près de 10 M€ dont 8 370 000 € sont prévus dans l'AP/CP.

La diminution potentielle des financements attendus a entraîné la modification du calendrier des travaux. La collectivité a mobilisé tous les financeurs potentiels et le plan de financement a été mis à jour et l'AP/CP révisée comme suit lors du Conseil de communauté du 15 février 2023.

Construction cuisine centrale Opération 241	Autorisation de programme	Crédits de Paiements			
		2022	2023	2024	2025
Exercices					
Dépenses	8 370 000.00	173 527.74 €	3 200 000.00	3 900 000.00	1 096 472.26

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2023

	RAR 2022	BP 2023
204 - Subventions d'équipement versées	300 000,00 €	600 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées		43 374,99 €
Opération 201 - Environnement	575 040,00 €	255 025,00 €
Opération 210 - GEMAPI	42 067,22 €	641 034,13 €
Opération 220 - Aires de lavage		530 000,00 €
Opération 236 - Bâtiments communautaires	507 979,20 €	100 000,00 €
Protocole - communication		19 000,00 €
Secrétariat général		3 500,00 €
Opération 238 - Police intercommunale	4 657,74 €	5 700,00 €
Opération 240 - Restauration scolaire	34 902,08 €	40 000,00 €
Opération 241 - Cuisine centrale	300 000,00 €	3 200 000,00 €
Opération 247 - Informatique	6 606,00 €	62 980,00 €
Opération 257 - Embranchement ferroviaire	15 567,89 €	15 000,00 €
Opération 271 - Ecole de musique	0,00 €	5 000,00 €
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	43 733,50 €	157 000,00 €
Opération 314 - Voirie communautaire	546 100,66 €	440 000,00 €
Opération 318 - Aménagement de l'espace	0,00 €	316 538,00 €
Opération 320 - Zones industrielles	15 995,55 €	1 946 900,00 €
Opération 325 - Parc automobile	107 150,38 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 499 800,22 €	8 381 052,12 €
	10 880 852,34 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		720 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		720 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 600 852,34 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections		15 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 000,00 €
TOTAL DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 615 852,34 €

OPERATION 201 – ENVIRONNEMENT

- Acquisitions de cartes d'accès aux déchetteries 35 000 €
- Acquisition de bacs de rétention 7 500 €
- Acquisition de cuves à huile 6 720 €
- Acquisition d'alarmes/vidéos pour les 4 déchetteries 19 356 €
- Travaux rampes d'accès container maritime D3E/DDM 1 200 €
- Sécurisation des 4 déchetteries 10 649 €

- Achat d'un container maritime
- Acquisition de composteurs individuels (1^{ère} tranche)
- Acquisitions de broyeurs pour 2 communes (BEAUVOISIN - LE

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
 Reçu en préfecture le 05/04/2023
 Publié le 05/04/2023
 ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_33PA-BF

OPERATION 210 – GEMAPI

- Convention Prévention des Inondations (VISTRE VISTRENQUE) pour la constitution des dossiers de demande de classement en système d'endiguement aménagements hydrauliques des ouvrages participant à la protection contre les inondations 236 034 €
- Travaux d'urgence EPTB 70 000 €
- Plan pluriannuel Agence de l'eau (Gestion des Milieux Aquatiques) 225 000 €
- Sondes Plaine de Vauvert 15 000 €
- Travaux d'urgence 20 000 €
- Vidourle EPTB 50 000 €
- Martelière Aimargues 25 000 €

OPERATION 220 – AIRES COLLECTIVES DE LAVAGE

- Aire collective de lavage n° 1 AUBORD 480 000 €
- Etude de faisabilité aire de lavage n° 2 50 000 €

OPERATION 236 – BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

- Travaux 706 et Pôle ADT 100 000 €

OPERATION 238 – POLICE INTERCOMMUNALE

- Achat d'un pistolet à impulsions électriques 5 700 €

OPERATION 240 – RESTAURATION SCOLAIRE

- Acquisition d'une cellule de refroidissement (Aimargues) 5 000 €
- Acquisition d'un cuvier mobile (Vauvert) 400 €
- Acquisition d'une armoire positive restaurant scolaire (Primaire AUBORD) 1 200 €
- Acquisition d'un robot coupe (Aimargues) 600 €
- Acquisition batteur mixeur (Aimargues) : 800 €
- Acquisition de 2 balances (Aimargues et Vauvert) : 600 €
- Acquisition d'une armoire de stérilisation (Vauvert) 500 €
- Acquisition d'un lave-vaisselle restaurant scolaire (Primaire AUBORD) 10 000 €
- Acquisition de 10 armoires de stockage matériel animations 5 000 €
- Enveloppe travaux ou achats urgents 40 000 €

OPERATION 241 – CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE

- Crédits de paiement 2023 3 200 000 €

OPERATION 247 – INFORMATIQUE

- Acquisition d'écrans 27 pouces (Finalisation déploiement) 4 440 €
- Migration messagerie vers office 365 10 000 €
- Migration téléphonie fixe 10 000 €
- Acquisition d'onduleurs (pour les différents sites de la CCPC) 3 000 €
- Acquisition de PC portables 19 000 €
- Acquisition de stations d'accueil (complément informatique agents) 2 400 €
- Acquisition de supports pour PC portable + écran 5 220 €

- Acquisition de routeurs 4 G
- Acquisition de 2 smartphones (pour les publications réseaux sociaux) et de smartphones pour le stock
- Acquisition de switchs (pour les différents sites de la CCPC)

TOPEX 257 – EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE

- Travaux 15 000 €

OPERATION 295 – HALTE NAUTIQUE / TOURISME

- Requalification du réseau local d'itinéraires de randonnée 95 000 €
- Maison du taureau et du terroir (Etudes) 54 000 €
- Table de lecture de la Laune 8 000 €

OPERATION 314 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE

- Marché à bons de commandes COLAS 440 000 €

OPERATION 318 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Subventions façades 24 000 €
- OPAH-RU (960 000 € sur 10 ans) Partie aménagement 96 000 €
- OPAH-RU - Partie aide aux travaux 95 288 €
- OPAH Copropriété dégradée "Le Montcalm" 101 250 €

OPERATION 320 – ZONES INDUSTRIELLES

- Travaux d'accès (AIMARGALI) 300 000 €
- Acquisition de foncier (ZAD) 1 408 000 €
- Création accès foncier ZI 10 000 €
- Signalétique 15 000 €
- Acquisition foncière voie d'AUBORD 156 400 €
- Etudes (Travaux réseaux Costières) 57 500 €

Sont également prévus les montants suivants :

- 3 500 € pour l'acquisition de mobilier (rayonnages local archives, casiers agents...)
- 7 000 € pour l'acquisition d'un pupitre, micros, sono et de la signalétique diverse
- 12 000 € pour la refonte du Site Internet de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Chapitre 16 : Emprunts : le montant prévu s'élève en 2023 à 720 000 €

Le montant des Fonds de concours versés aux communes dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier est de 600 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est une aide financière versée par l'Etat aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux sur leurs dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement (voiries, bâtiments publics, réseaux).

Un taux unique de compensation est fixé à 16,404 % du montant des dépenses éligibles.

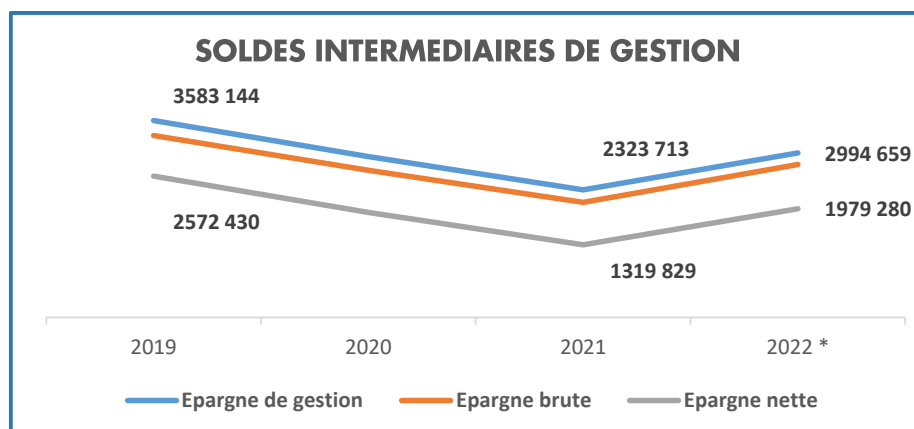
Les attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajouté sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. Cette procédure automatisée s'applique aux dépenses payées par la Collectivité sur l'année N, la dotation perçue en 2023 sera calculée sur le montant des investissements éligibles réalisés cette même année.

Au vu des montants inscrits en dépenses d'investissement, il a été inscrit la somme de **500 000 €**, montant relativement prudent eu égard aux difficultés liées à la perception de cette recette, depuis l'automatisation de la procédure.

L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022 en section d'investissement, compte 1068, est proposée à hauteur de **2 200 000 €**.

Les demandes de subvention liées aux projets d'investissement inscrits n'ayant pas fait l'objet de notification, aucune recette n'est prévue sur le chapitre 13

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION – LA CAF NETTE



Les soldes intermédiaires de gestion connaissent une évolution significative en 2022, après quelques années en diminution. La CAF nette (Capacité d'autofinancement) est toutefois restée positive, durant cette période.

LES RATIOS OBLIGATOIRES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	768,91 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	789,79 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	303,54 €
ENCOURS DE DETTE / POPULATION	183,52 €
DGF / POPULATION	51,14 €
DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32,87%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	100,59%
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	38,43%
ENCOURS DE DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2,32%
EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4,31%

BUDGET SPANC

Ce budget retrace les dépenses et les recettes du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	2022	2023		2022	2023
011 - Charges à caractère général	10 100,00 €	6 000,00 €	70 - Produits des services	36 606,15 €	39 513,25 €
012 - Charges de personnel	42 000,00 €	44 000,00 €	74 - Dotations	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €	500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	52 600,00 €	50 500,00 €	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	36 606,15 €	39 513,25 €
67 - Charges exceptionnelles	18 000,00 €	18 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	17 500,00 €	17 500,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	70 600,00 €	68 500,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	54 106,15 €	57 013,25 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections		
042 - Amortissements	670,00 €	670,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	670,00 €	670,00 €	R 002 RESULTAT REPORTE N-1	17 163,85 €	12 156,75 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	71 270,00 €	69 170,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	71 270,00 €	69 170,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	2022	2023		2022	2023
20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	2 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	4 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	6 667,81 €	5 675,71 €	16 - Emprunt réalisé		
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 667,81 €	7 675,71 €	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	4 000,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées			10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 667,81 €	7 675,71 €	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections			021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	
041 - Opérations patrimoniales			040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	670,00 €	670,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales		
TOTAL DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 667,81 €	7 675,71 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	670,00 €	670,00 €
			R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	4 997,81 €	7 005,71 €
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 667,81 €	7 675,71 €

Il est en diminution par rapport à l'exercice 2022, de 2.95 % en section de fonctionnement, et en section d'investissement, de 20.61 %.

BUDGET PORT DE PLAISANCE

Ce budget retrace les dépenses et les recettes de la Halte nautique du Port de Gallician.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	2022	2023		2022	2023
011 - Charges à caractère général	62 115,49 €	57 750,00 €	70 - Produits des services	48 000,72 €	50 015,00 €
012 - Charges de personnel	15 120,00 €	21 296,15 €	74 - Dotations	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	14 500,00 €	14 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	91 735,49 €	93 046,15 €	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	48 000,72 €	50 015,00 €
66 - Charges financières	1 500,00 €	1 000,00 €	77 - Produits exceptionnels		
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	550,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	48 000,72 €	50 015,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	93 735,49 €	94 596,15 €			
023 - Virement à la section d'investissement	500,00 €	500,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	46 002,00 €	46 002,00 €
042 - Amortissements	66 270,51 €	66 270,51 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	46 002,00 €	46 002,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	66 770,51 €	66 770,51 €	R 002 RESULTAT REPORTE N-1	66 503,28 €	65 349,66 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	160 506,00 €	161 366,66 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	160 506,00 €	161 366,66 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	2022	2023		2022	2023
20 - Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	4 816,54 €	13 - Subventions d'investissement		
21 - Immobilisations corporelles	64 180,21 €	70 000,00 €	16 - Emprunt réalisé		
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	66 680,21 €	74 816,54 €	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 000,00 €	13 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	13 000,00 €	13 000,00 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	79 680,21 €	87 816,54 €	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	46 002,00 €	46 002,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	500,00 €	500,00 €
041 - Opérations patrimoniales			040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	66 270,51 €	66 270,51 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	46 002,00 €	46 002,00 €	041 - Opérations patrimoniales		
TOTAL DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 682,21 €	133 818,54 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	66 770,51 €	66 770,51 €
			R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	58 911,70 €	67 048,03 €
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 682,21 €	133 818,54 €

Il est en légère hausse par rapport à l'exercice 2022. En section fonctionnement, on constate une hausse de + 0.54 %. En section d'investissement, la hausse est de + 6.47 %.

BUDGET OFFICE DE TOURISME CŒUR DE PETITE CAMARGUE

Ce budget, créé au 1^{er} janvier 2023 suite à la dissolution de l'EPIC, retrace les dépenses et les recettes de l'Office de Tourisme.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	2022	2023		2022	2023
011 - Charges à caractère général	115 763,00 €	158 220,00 €	70 - Produits des services	12 000,00 €	13 700,00 €
012 - Charges de personnel	177 807,00 €	176 030,00 €	74 - Dotations (subvention de fonctionnement de la CCPC)	158 520,74 €	202 938,24 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	200,00 €	74 - Dotations (reprise de l'exédent de fonctionnement de l'EPIC)		61 311,76 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	293 580,00 €	334 450,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	70 000,00 €
66 - Charges financières			TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	210 520,74 €	347 950,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	293 580,00 €	334 450,00 €	77 - Produits exceptionnels	13 479,68 €	
			TOTAL RECETTES REELLES	224 000,42 €	347 950,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	500,00 €	500,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections		
042 - Amortissements	12 951,00 €	13 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	13 451,00 €	13 500,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €
			R 002 RESULTAT REPORTE N-1	83 030,58 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	307 031,00 €	347 950,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	307 031,00 €	347 950,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	2022	2023		2022	2023
21 - Immobilisations corporelles	44 863,06 €	56 874,99 €	13 - Subventions d'investissement (reprise de l'exédent d'investissement de l'OT)		43 374,99 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	44 863,06 €	56 874,99 €	16 - Emprunt réalisé		
16 - Emprunts et dettes assimilées			TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	0,00 €	43 374,99 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	44 863,06 €	56 874,99 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections			TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales			021 - Virement de la section de fonctionnement	500,00 €	500,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	12 951,00 €	13 000,00 €
TOTAL DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 863,06 €	56 874,99 €	041 - Opérations patrimoniales		
			TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 451,00 €	13 500,00 €
			R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	31 412,06 €	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 863,06 €	56 874,99 €